

Note à propos de «la prise en charge des enseignants ...»

André CNOCKAERT s.j.

(*) N.d.l.Réd. - Vous lirez avec intérêt cet article dans *Congo-Afrique* (janvier 2009) n° 431, pp. 45-57.

Voici ma contribution au débat que pourrait susciter l'article de M. Kalala Bwabo sur « La prise en charge des enseignants par les parents » (*). Ce n'est pas sans quelque appréhension que j'apporte cette contribution, parce que, d'une part, j'ai pris depuis une dizaine d'années mes distances vis-à-vis de ce secteur malmené et que, d'autre part, je n'ai pas à ma disposition toute la documentation nécessaire pour parler de la question d'une manière approfondie. La question mériterait pourtant, nécessite même, d'être traitée d'une manière plus nuancée et documentée que ce qui se fait actuellement. Si j'interviens, ce n'est pas seulement, comme on a coutume de le dire, « par amour de la jeunesse », mais surtout par souci de l'avenir du pays ! Que peut être l'avenir d'un pays qui se veut « souverain » s'il laisse aller à tel point son enseignement à la dérive ?

(1) Il se réfère à mon article : « *L'école trahie*, un témoignage et quelques considérations », in *Congo-Afrique* (mars 2005) n° 393, pp.151-161.

1. Sans m'arrêter à quelques autres imprécisions et inexactitudes de l'article, j'en relève une qui me concerne personnellement. M. Kalala me fait dire que je « préconise plutôt le partenariat enseignants-parents » (p. 56) (1). Cela n'est pas exact. En réalité, je parle d'un partenariat à trois. Et je n'en parle pas comme une solution à préconiser, mais comme une réalité de fait généralement reconnue.

a) Il y a d'abord l'Etat qui, pour la raison que je viens d'évoquer plus haut, doit normalement veiller à avoir un bon enseignement ! Il fait, à cet effet, établir des programmes, contrôle la qualité de l'enseignement donné (programmes, inspections, ect.). Il décide

Jésuite. Membre du CEPAS. Conseiller des Associations des anciens élèves des Collèges jésuites en RD Congo

aussi, selon sa convenance (!), des interventions financières (subsidés, subventions, bourses, salaires, etc.). Je dis bien « selon sa convenance ». J'y reviendrai.

- b) Il y a, ensuite, des « Pouvoirs organisateurs » privés, confessionnels, etc. Des sociétés, comme jadis la Gécamines (et avant elle l'Union Minière du Haut-Katanga), de nombreuses congrégations religieuses, des diocèses, etc. étaient ou sont encore « Pouvoir organisateur » d'écoles et de réseaux d'écoles. Ils le sont, avec l'autorisation de l'Etat et même encouragés par lui (qui considère qu'à côté de ses propres écoles « officielles » il peut en exister d'autres à condition de se conformer à ses directives et à la loi).
- c) Il y a, enfin, les parents qui ont leur mot à dire, car il s'agit de leur progéniture et quelquefois de leur appui financier !

Bien qu'il ait existé sous forme de préceptorat (une famille confiant l'éducation et l'enseignement de ses enfants à un précepteur à domicile), un partenariat enseignants-parents est vraiment à déconseiller ! Il est même à proscrire absolument dans un enseignement généralisé comme il existe aujourd'hui. Il entrave, en effet, sérieusement les possibilités d'objectivité de l'enseignant à l'égard de son élève. Le parent moyen le pressent très bien en disant à l'enseignant, comme le rappelle M. Kalala : « c'est moi qui te paie » ! Aussi, avons-nous en 1992 et les années qui suivirent, scrupuleusement évité que cela ne se transforme en une négociation (syndicat d') enseignants – (comité de) parents. Il est vrai que Parents et Pouvoir organisateur avaient eu soin de prendre langue avec les enseignants et les administratifs de l'école pour accorder leurs violons, mais l'essentiel se passait entre Pouvoir organisateur et Délégués des parents.

2. Participation financière de l'Etat « selon sa convenance ». Pendant la Transition, j'ai lu un jour dans un journal une déclaration fracassante d'un des Vice-Présidents de la République selon laquelle la RD Congo était le seul pays au monde à faire payer les parents pour la scolarité de leurs enfants. Ceci est simplement de la démagogie. Mis à part les Etats à économie dirigée (avec le résultat que l'on connaît), cela n'existe nulle part. On fait trop facilement croire au citoyen moins informé que c'est à l'Etat de prendre en charge l'enseignement de tous, de l'école maternelle à l'université ! Il faut plutôt lui dire clairement que seul l'enseignement de base est reconnu par les instances internationales comme un droit fondamental (impliquant donc la gratuité, au moins pour les classes sociales défavorisées).

Il est vrai qu'un Etat qui veut être prospère et « souverain », notamment grâce à ses cadres, etc. doit veiller à ce qu'un maximum de jeunes puissent aller jusqu'aux études universitaires. Mais, doit-il le faire en jouant au Père Noël ? Ne doit-il pas le faire en premier lieu en s'efforçant de créer les conditions économiques propices indispensables pour qu'un grand nombre de ses

citoyens soient financièrement assez nantis pour pouvoir donner à leurs enfants une bonne éducation et pour leur assurer un enseignement de valeur? Comme le rappelle judicieusement M. Kalala, si l'Etat intervient dans la subvention des écoles, et éventuellement pour les salaires des enseignants, c'est avec l'argent du contribuable ! Les parents qui souhaitent qu'on mette fin au système actuel de « prise en charge des enseignants » de manière brusque et sans transition, ne rêvent-ils pas d'un Etat où il ferait bon vivre sans devoir payer les impôts et sans devoir rien payer pour l'éducation de leurs enfants ?

Et si l'on décide de l'abolition immédiate et sans une certaine préparation de la « contribution des parents », est-on sûr que l'Etat qui, à ma connaissance, ne maîtrise toujours pas ses recettes et ses ressources (notamment par une bonne gestion de l'impôt et une gestion transparente de ses revenus), peut du jour au lendemain prendre entièrement en charge la scolarisation des enfants et assurer à leurs enseignants-éducateurs un salaire qui leur permette de vivre décemment, sans qu'ils ne se mettent à arnaquer les parents et les enfants en pratiquant à grande échelle la corruption? J'ai parfois le sentiment que des décisions intempestives et hâtives dans ce domaine sont franchement suicidaires! Que peut-on envisager d'autre, dans l'état actuel des choses, sinon des écoles paralysées par des enseignants sous-payés en grève ? Notre sens social doit certes être très aigu, mais peut-il conduire à considérer que si les enfants des pauvres ne peuvent aller à l'école, personne ne doit y aller ? Je crois que la situation nécessite d'autres approches et d'autres stratégies !

Il est vrai qu'à l'époque coloniale l'enseignement était gratuit. Il est aisé de le comprendre. Le Père Martin Ekwa bis Isal, SJ, l'énonce clairement dans son témoignage sur le DVD documentaire « L'Enseignement au Congo Belge et au Ruanda-Urundi » ⁽²⁾ : les parents ne savaient pas payer et ne voyaient pas, au moins en ses débuts, l'intérêt de cet enseignement non traditionnel. On pourrait y ajouter que l'Etat colonial avait tous les caractères d'un Etat totalitaire et... paternaliste. Mais, déjà à la veille de l'indépendance les experts mettaient en garde le gouvernement belge contre l'explosion démographique qui était telle qu'à brève échéance le

(2) Mémoires du Congo, Asbl. Témoignages. DVD 1h34'. E-mail : memoiresducongo@skynet.be

gouvernement colonial aurait des problèmes graves pour continuer à financer l'enseignement, ne fût-ce qu'en matière de construction d'écoles.

3. Il me semble que M. Kalala oublie d'évoquer une catégorie de personnes qui souhaitent elles aussi, parfois ardemment, voir disparaître le système actuel: les chefs d'établissement et leurs directeurs des études. Dans la mesure où ils n'essaient pas de profiter de la situation pour s'enrichir personnellement, ils ont dû mettre sur pied une administration importante, pour gérer dans la transparence ces «contributions», dans un pays où tout le monde n'a pas un compte bancaire et où l'argent liquide prend souvent des chemins non autorisés.

Mais, si l'on traite du problème en invoquant la déscolarisation des enfants des pauvres, ne faut-il pas considérer aussi l'existence de nombreuses écoles payantes ? Celles-ci sont souvent le fruit d'initiatives de ceux-là mêmes qui prétendent qu'on doit mettre fin à un système payant qu'ils qualifient d'« inique ». Il y a donc une ambiguïté fondamentale dans le débat, puisque les tenants de l'abolition de la « prise en charge », acceptent dans la pratique deux types d'écoles, un type d'école payante et un autre type d'école qu'ils souhaiteraient voir pris en charge entièrement par l'Etat.

En considérant ce que j'ai dit plus haut sur l'implication de l'Etat dans l'éducation, on devrait donc envisager un système scolaire diversifié (qui existe d'ailleurs dans beaucoup de pays du monde) : des écoles officielles entièrement prises en charge par l'Etat, des écoles « subsidiées », prises en charge partiellement par l'Etat, des écoles privées dans lesquelles l'Etat n'intervient pas financièrement, mais qui sont néanmoins soumises à ses inspections administratives et pédagogiques.

En général, les Pouvoirs organisateurs « confessionnels » ne souhaitent nullement que leurs écoles soient entièrement régies par l'Etat (laïc et parfois même peu amical à l'égard des confessions religieuses) de peur qu'ils ne soient pas libres dans le choix des éducateurs de leurs enfants. C'est pourquoi dans beaucoup de pays les confessions religieuses prennent leur distance vis-à-vis de l'enseignement officiel pour l'éducation de leurs enfants. Elles préfèrent de loin avoir leurs propres écoles. Pour diminuer le coût financier, ils négocient avec l'Etat-partenaire un statut subsidié aussi favorable que possible. A leur charge aussi de veiller à ce que leurs écoles soient accessibles à un large éventail d'enfants de différents milieux sociaux et même à des enfants pauvres.

Des communautés ecclésiales très sensibles à la promotion des pauvres devraient donc prioritairement inciter l'Etat à prendre en charge l'enseignement de base et à le rendre gratuit pour tous. Elles peuvent aussi d'une manière créative prendre leurs propres initiatives afin d'obtenir que des enfants de milieux pauvres puissent être alphabétisés et même aller aussi loin que possible dans leurs études, par exemple en leur octroyant des bourses d'études ou en

- (³) *Fe y Alegria* fut fondé par un Père jésuite au Venezuela en 1956. Une initiative remarquable d'éducation populaire basée sur la conviction que la masse ne sort de la misère et de l'oppression que par l'accès à la connaissance et à l'éducation. Grand organisateur, le Père conçut un système original de financement qui fait appel notamment à l'initiative des parents: «*Fe y Alegria* aide uniquement à installer une nouvelle école à la demande des familles locales, qui doivent d'abord obtenir le terrain et participer à la construction d'installations scolaires. » Répandu aujourd'hui en 14 pays d'Amérique Latine, *Fe y Alegria* compte près de 2.200 centres éducatifs. Voir : site web du mouvement.

créant des écoles du genre *Fe y Alegria*, très répandues en Amérique Latine depuis une cinquantaine d'années et récemment introduites au Tchad (³).

4. Une dernière question me vient à l'esprit dans tout cet éventail de décisions avortées et d'affirmations péremptoires : Que faire des « coordinations » ? Les Pouvoirs organisateurs confessionnels ont obtenu jadis du Président Mobutu une « Convention scolaire » (fort mal connue et souvent mal interprétée) qui définit les rapports entre l'Etat et les Eglises en matière d'éducation. Cette « Convention », recherchée surtout par l'Eglise catholique, stipulait, pour des raisons administratives pratiques et surtout politiques, que dans l'Eglise catholique tous les Pouvoirs organisateurs n'auront qu'un seul interlocuteur face à l'Etat : la Conférence Episcopale par le biais d'une « Coordination nationale ». Ainsi, M. Mobutu et son Parti unique ne pouvaient pas appliquer le principe bien connu : *divide ut imperes* (divise pour régner) !

Suite à cette « Convention », s'est développée une administration parallèle à celle de l'Etat : des Coordinations régionales et sous-régionales très bien pourvues en personnel (selon la tendance habituelle que l'on connaît). Quelque chose de beaucoup plus simple aurait été possible et même souhaitable (et existait d'ailleurs à l'époque du BEC, le Bureau de l'Enseignement Catholique). Faut-il vraiment demander à l'Etat (et donc au contribuable en général) de payer aussi ce nombre non négligeable de nouveaux fonctionnaires ? Et qui les paiera ? Mettra-t-on à contribution les fidèles ? Mettra-t-on ces personnes au chômage ? Un « autofinancement » me paraît peu probable.

Dans mon article auquel M. Kalala fait référence, je raconte comment un des ces « coordinateurs », après s'être violemment opposé aux tractations entre parents et école (je souligne !), a compris le problème... en retard ! Après 6 mois, il s'est mis à taxer les établissements en vue de payer son personnel de « coordination ». Et cela, sans aucune concertation ni avec les comités des parents, ni avec ses chefs d'établissement.

Les chefs d'établissement qui prenaient cette initiative de chercher (momentanément) une solution au problème en concertation avec les parents (en l'absence du partenaire principal n'assumant pas ses responsabilités), ont été (et sont parfois encore) menacés de sanction, qualifiés d'insoumis et de rebelles. On peut se demander

si les choses auraient pris cette tournure conflictuelle si à ce niveau on avait été aussi proche que les chefs d'établissement de la réalité et des parents ! Ce qui motivait parents et chefs d'établissement se résumerait à cette question : comment allons-nous occuper les enfants et continuer de les éduquer et de les instruire alors que le partenaire principal est totalement défaillant ? L'intervention financière des parents (et du Pouvoir organisateur, dans le cas de certaines congrégations religieuses) en vue d'une rémunération (qu'on n'appela jamais salaire), n'était qu'une conséquence logique d'un état de fait qui rendait évidente une obligation de rémunération convenable et régulière(!) de l'enseignant, si on voulait que les enfants puissent retourner à l'école. Aussi étonnant que cela puisse paraître à certains, c'était l'enfant dont on se préoccupait d'abord.

Si cet arrangement a maintenant comme conséquence qu'un nombre toujours plus grand d'enfants est déscolarisé, je crois qu'il est urgent de réexaminer les choses, conscient que toute décision prise dans la précipitation peut faire plus de mal que de bien et que la solution n'est ni évidente, ni simpliste ⁽⁴⁾.

Ces quelques considérations peuvent paraître assez sévères. Je les exprime parce que je suis convaincu qu'il est absolument nécessaire d'avoir d'abord des idées claires et des informations correctes. Je crois aussi qu'il y a certaines choses qui doivent être connues et dites, avant qu'on ne puisse se mettre à envisager la recherche de solutions réalistes et viables en concertation.

(4) N'y a-t-il pas une déscolarisation bien plus générale dont on ne parle pas ? Beaucoup d'écoles sont-elles plus qu'une façade ? Combien d'enfants, «scolarisés» dans les conditions actuelles, sont incapables de lire, d'écrire, de calculer convenablement à la fin de l'école primaire ? C'est une forme de «déscolarisation», d'échec à l'alphabétisation de base, même si en apparence les enfants «vont à l'école».

André CNOCKAERT, SJ